

SERVICE DES SOINS DE SANTE**Nos données de contact:** voir à la fin de cette circulaire**Nos références:** 1270/OMZ-CIRC/Opti-2023-03-F**Bruxelles, le 7 septembre 2023****Objet :**

- 1. Transfert du remboursement des dispositifs « Low vision » de la nomenclature rééducation vers l'article 30 de la nomenclature au 1^{er} octobre 2023 ;**
- 2. Informations pratiques**

Madame, Monsieur,

- 1. Transfert du remboursement des dispositifs « Low vision » de la nomenclature rééducation vers l'article 30 de la nomenclature au 1^{er} octobre 2023**

L'arrêté royal du 12 juillet 2023 paru au Moniteur belge du 8 août 2023, prévoit le transfert du remboursement des dispositifs « Low vision » de la nomenclature rééducation vers l'article 30 de la nomenclature. Cet arrêté royal qui figure en *annexe 1*, entre en vigueur le 1^{er} octobre 2023.

Les principales modifications peuvent être résumées comme suit :

- Les prestations suivantes, avec tarif de remboursement, sont créées afin de ne plus devoir passer par le Collège des médecins-directeurs :

Groupe 1 : Lunettes-loupes binoculaires

743654	Puissance de +4,00 jusqu'à +8,00 D incluse	Z 385
743676	Puissance +8,25 jusqu'à +12,00 D incluse	Z 481
743691	Puissance +12,25 jusqu'à +20,00 D incluse	Z 553

Groupe 2 : Systèmes-loupes selon Galilée

743713	Système-loupe monoculaire selon Galilée, avec monture	Z 946
743735	Système-loupe binoculaire selon Galilée, avec monture	Z 1217

Suppléments pour systèmes selon Galilée avec monture

743750	Bonnette fixe additionnelle, par pièce, mate ou avec dioptrie	Z 100
743772	Bonnette flip up additionnelle, par pièce, mate ou avec dioptrie	Z 177
743794	Filtre médical, par verre	Z 60

Annexe(s) : 2

Avenue Galilée 5 211 B-1210 Bruxelles

Heures d'ouverture des bureaux : de 9 à 12 heures et de 13 à 16 heures. Possibilité de rendez-vous.

Groupe 3 : Systèmes-loupes selon Kepler

743816	Système-loupe monoculaire selon Kepler, avec monture	Z 1587
743831	Système-loupe binoculaire selon Kepler, avec monture	Z 2596
743853	Système-loupe à main selon Kepler (standard)	Z 439

Suppléments pour systèmes selon Kepler avec monture

743875	Bonnets supplémentaires avec dioptrie fixe ou mate, par pièce	Z 100
743890	Bonnets supplémentaires avec dioptrie flip up ou mate, par pièce	Z 160

- Les conditions de remboursement pour les bénéficiaires restent inchangées.
- Un modèle de prescription médicale – annexe 15quinquies, à remplir par le médecin spécialiste en ophtalmologie, est créé (*voir annexe 2*).

Le texte coordonné de l'article 30 de la nomenclature est disponible sur le site internet de l'Inami à l'adresse suivante :

<http://www.inami.fgov.be/fr/nomenclature/nomenclature/Pages/nomen-article30.aspx>

Les tarifs de remboursement de l'article 30 sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.inami.fgov.be/fr/themes/cout-remboursement/par-mutualite/prestations-individuelles/prix/Pages/opticien-fr.aspx>

Les formulaires pour les opticiens sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.riziv.fgov.be/fr/professionnels/sante/opticiens/Pages/formulaires-opticien.aspx>

2. Informations pratiques

Notre site internet:

Vous trouverez le texte complet de la convention, les modalités d'application du tiers payant, les formulaires de (non-)adhésion, les tableaux de tarifs et d'autres infos utiles sur l'exercice de votre profession sur notre site internet www.inami.be > [Professionnels](#) > [Opticiens](#).

Vous pouvez vérifier votre situation d'adhésion et celle d'autres dispensateurs de soins via notre moteur de recherche : www.inami.be > [Programmes web](#) > « [Rechercher un dispensateur de soins](#) ».

Nos données de contact:

- Si vous avez des **questions sur le contenu** de la convention ou de la nomenclature, vous pouvez contacter nos collaborateurs de la direction médicale :

E-Mail: meddev@riziv-inami.fgov.be

Tél: +32(0)2/739.70.99 (call center), le lundi et le jeudi de 13h à 16h et le mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h.

- Si vous avez des **questions pratiques** relatives aux modalités d'adhésion ou vos données administratives gérées par l'INAMI, vous pouvez alors contacter notre équipe administrative :

E-Mail: dossierpharma@riziv-inami.fgov.be

Tél: +32(0)2/739.74.79 (call center), le lundi et le jeudi de 13h à 16h et le mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h (veuillez préparer votre numéro INAMI)

* * *

J'espère que cette lettre vous aura fourni toutes les informations nécessaires et je vous remercie d'avance pour votre collaboration à l'accessibilité des citoyens aux prestations de soins.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Fonctionnaire dirigeant,

Mickaël DAUBIE
Directeur-général des soins de santé